



MAIRIE DE LES MARTRES-SUR-MORGE

13, rue des écoles
63720 Les Martres-Sur-Morge
Téléphone : 0473973891
Mail : martressurmorge@orange.fr

Réunion du Conseil Municipal

Les Martres sur Morge

Jeudi 30 octobre 2025 – 19h30

Présents :

Maire : Eugène CHASSAGNE

Adjoints : Samya RIOTON, Maddy MASSON, Anne BOROT, Domenico MODISTA

Conseillers délégués : Luis CRESPO, Marie-France LABBE

Conseillers municipaux : Pierre AUDEBERT, Aurélie CHAMPION, Mathieu CROIZET, Evelyne DATARIO, Angélique GARMIS, Christophe KLONOWSKA, Laurent RENAULT

Signature du registre

Anne BOROT est désignée secrétaire de séance.

La réunion débute à 19h30.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Révision des prix de location de la salle des fêtes

L'autorisation lui est donnée à l'unanimité par le conseil municipal.

1 – Affaire générale : participation frais restauration scolaire hors commune

Par courrier reçu en date du 06/10/2025, la mairie d'Aigueperse a sollicité la participation financière de notre commune, au titre des frais de restauration scolaire pour un enfant domicilié aux Martres-sur-Morge et scolarisé en classe ULIS à Aigueperse. Le tarif appliqué pour un repas s'élève à 5,60 €.

La restauration scolaire constitue un service public facultatif relevant du budget propre de la commune d'accueil (Aigueperse), laquelle en détermine librement le tarif et les modalités d'organisation. Il n'y a aucune obligation légale pour notre commune de participer au financement de ce service, en l'absence de convention expresse entre les deux collectivités.

Néanmoins, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix POUR, 0 voix ABSTENTION et 5 voix CONTRE donne un avis favorable à la demande de participation financière formulée par la commune d'Aigueperse, à hauteur de 2.00 € par repas.

2 – Assurance : adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire du risque frais de santé pour le personnel territorial

À compter du 01/01/2026, la participation des employeurs territoriaux à la complémentaire santé deviendra obligatoire pour chaque agent. Le centre de gestion du Puy-de-Dôme a lancé une consultation afin d'obtenir une offre négociée pour l'ensemble des collectivités et établissements publics du territoire. Le groupement RELYENS SPS / MUTUELLE INTERIALE a été retenu pour une période de six ans. Les agents ont le choix d'adhérer ou non.

Le montant de la participation ne pourra être inférieur à 50% du montant de référence fixé à 30.00 € par mois et par agent.

La réunion du Comité Social Territorial (CST) est prévue le mardi 02/12/2025, les conseils municipaux devant statuer avant le 07/11/2025 et transmettre la délibération au Centre de Gestion.

Après délibération, la commune propose de participer au financement sur la base de la convention de participation proposée par le Centre de gestion.

3 – Location : révision des fermages 2025

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il convient de statuer annuellement sur le prix de l'hectare dans le cadre des baux ruraux, conformément à l'évolution de l'indice national des fermages publié chaque année par arrêté ministériel et sollicite l'avis du conseil municipal sur l'application de cette révision pour l'année 2025.

Pour l'année 2025, l'indice national des fermages est fixé à 123.06, soit une augmentation de 0,42 % par rapport à l'année 2024, dont l'indice était de 122.55. Le nouveau loyer 2025 est calculé selon la formule suivante :

$$\text{loyer en 2024 €} \times \frac{123,06 \text{ (indice 2025)}}{122,55 \text{ (indice 2024)}}$$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à appliquer ce nouvel indice et à notifier cette décision aux locataires.

Monsieur Pierre AUDEBERT et Monsieur Mathieu CROIZET, locataires, conformément à la règlementation n'ont pas participé ni aux débats, ni au vote.

4 – Montant location salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs en vigueur pour la location de la salle des fêtes ont été fixés en décembre 2022. Il convient aujourd'hui d'actualiser ces tarifs afin de tenir compte de l'évolution des coûts de fonctionnement et d'entretien des locaux et également suite aux importants travaux qui viennent de s'achever.

Les conseillers ayant constitué un groupe de travail pour réfléchir sur ce sujet, présentent aujourd'hui leur proposition au conseil municipal : augmentation de 50.00 € pour les habitants de la commune et de 70.00 € pour les locataires extérieurs ; montant de la caution : 1 000.00 euros.

Après échanges, le conseil municipal décide à l'unanimité de suivre l'avis émis par ce groupe de travail.

Les montants de location et de caution, à compter du 1^{er} janvier 2026 seront donc les suivants :

Catégorie des locataires	Petite salle		Grande salle	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Habitants de la commune	200.00 €	250.00 €	320.00 €	370.00 €
Extérieurs de la commune			470.00 €	520.00 €
Caution : 1.000.00 €				

Des devis vont être demandés pour l'achat d'un aspirateur professionnel et d'une laveuse.

4 –RLV : adoption du rapport de la CLECT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération RLV s'est réunie afin d'examiner et évaluer les charges dans le cadre des compétences exercées par l'intercommunalité. Le rapport de la CLECT doit être adopté par les conseils municipaux.

Les biens concernés par les transferts de charge entre RLV et les communes sont la piste de BMX à MOZAC et la piscine d'été de CHATEL-GUYON. Les biens restitués au Département du Puy-de-Dôme ou à certaines communes sont des giratoires et des rues/chemins.

Après délibérations, le conseil municipal décide d'adopter ce rapport et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution (résultat du vote : 1 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION, 13 voix POUR).

5 – Patrimoine : proposition de TDF pour l'acquisition du terrain YC 70

Information est donnée par Monsieur le Maire au conseil municipal, que la société TDF a proposé le 07/08/2025, d'acquérir la parcelle 215 YC 70 qui fait actuellement l'objet d'un bail locatif portant sur une surface de 100 m² et sur laquelle est implantée leur antenne. L'offre d'achat transmise par TDF s'élève à 60.000 € net vendeur.

Par courrier du 28/08/2025, la commune a demandé à la société TDF de revoir son offre à la hausse.

La société TDF a transmis une nouvelle proposition en date du 06/10/2025, portant cette fois sur une surface de 200 m² (au lieu de 100 m²), pour un montant maximum de 90.000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix POUR, 0 voix ABSTENTION, 0 CONTRE, décide de maintenir le bail locatif existant dans les conditions actuelles et donc de refuser l'offre d'acquisition formulée par la société TDF, pour les motifs suivants :

Le changement de superficie (de 100 m² à 200 m²) modifie la consistance du bien initialement concerné, sans justification technique ou foncière suffisante.

Le prix proposé, bien qu'en hausse, reste inférieur à l'estimation de la commune au regard de la valeur foncière réelle du terrain compte-tenu de sa localisation et de l'activité économique qui y est exercée.

6 - Questions diverses

- RLV propose aux communes une balade thermique dont le but est de sensibiliser les habitants du territoire sur les déperditions d'un logement (défaut d'isolation, ponts thermiques, bouche de ventilation, etc...) par l'intermédiaire d'images thermographiques.

Après échanges, il est décidé de ne pas donner suite pour l'instant à cette proposition.

- La municipalité a reçu le 15/10/2025, la visite de Madame la Sous-Préfète de RIOM. Le sujet de la sécurité a été abordé car la commune connaît de nombreux vols et dégradations et autres dépôts sauvages d'ordures.

Concernant le sujet de la sécurité, Madame la Sous-Préfète propose d'adhérer au dispositif de participation citoyenne, dispositif s'inscrivant dans le cadre de la démarche partenariale entre les forces de l'ordre, les élus et la population, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre les incivilités, vols, dégradations...

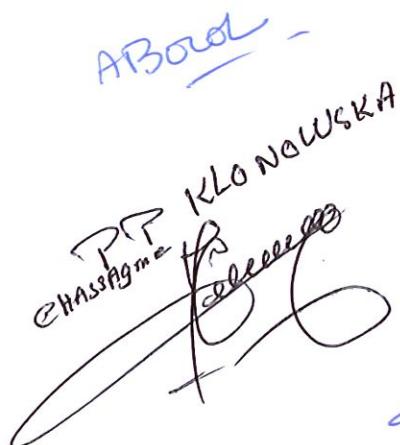
- Les travaux à la salle des fêtes sont terminés ; ceux concernant les sanitaires de l'école et la peinture de signalisation sur le parking de la salle des fêtes sont en cours.
- Actuellement, la Région offre des barnums aux associations et aux communes. Des renseignements vont être pris pour pouvoir bénéficier de cette offre.

La réunion se termine à 22h30.

Le Maire



La Secrétaire de séance



ABord -
P.P KLO NOWSKA
CHASSAGNE

Les conseillers



gilde
J. amis
D. avenir
J. And.
A. J.
A. J.
A. J.